P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de CHARANTONNAY

4.2b. Document graphique

Echelle : 1/5000

Zonage avec risques naturels et technologiques hors emplacements réservés et autres servitudes d'urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de l'élaboration du PLU en date du 17 mars 2014.

Le Maire,
Marie-Hélène CHESNEAU

REVISION N° 2

Prescrit le : 01.07.2008	Arrêté le : 29.05.2013	Mis à l'enquête publique : 30.09.2013	Approuvé le : 17.03.2014

LES ZONES ET LES SECTEURS

- Limite de zone
- OAP — Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua — Zone agglomérée dense
- Ub — Zone d'extension dense
- Uc — Zone d'extension
- Ud — Zone d'extension de faible densité
- Ue — Zone d'équipements publics
- Ui — Zone d'activités économiques

ZONES A URBANISER

- AU — Zone d'urbanisation future

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- An — Zone agricole à enjeu paysager
- Ah — Zone agricole bâtie de capacité limitée
- Bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial (changement de destination) (Article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N — Zone naturelle protégée
- Nh — Zone naturelle bâtie de capacité limitée
- Nd — Zone naturelle bâtie d'intérêt patrimonial
- NP — Zone naturelle de protection immédiate et rapprochée de captage
- Np — Zone naturelle de protection éloignée de captage
- NL — Zone naturelle de camping
- Nv — Zone naturelle de loisirs

Secteur relevant de l'assainissement collectif ne pouvant être ouvert à l'urbanisation qu'après mise en conformité du système d'assainissement

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses

- Transports de matières dangereuses (canalisation de gaz 800 mm et Pipelines Sud-Européen)
- Zone effets létaux significatifs (295 m)
- Zone des premiers effets létaux (390 m)
- Zone aux effets irréversibles (480 m)

Zones de danger des canalisations pipelines comprises dans les zones de danger de la canalisation Gaz (ELS : 185 m ; PEL : 230 m ; IRE : 295 m)

RISQUES NATURELS

SECTEURS DE RISQUES NATURELS : CLASSES DE RISQUES ET TYPES D'ALEAS

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
- RG — Risque de glissement de terrain
- RI — Risque d'inondation de plaine
- RC — Risque de crue rapide des rivières
- RV — Risque de ruissellement de versant
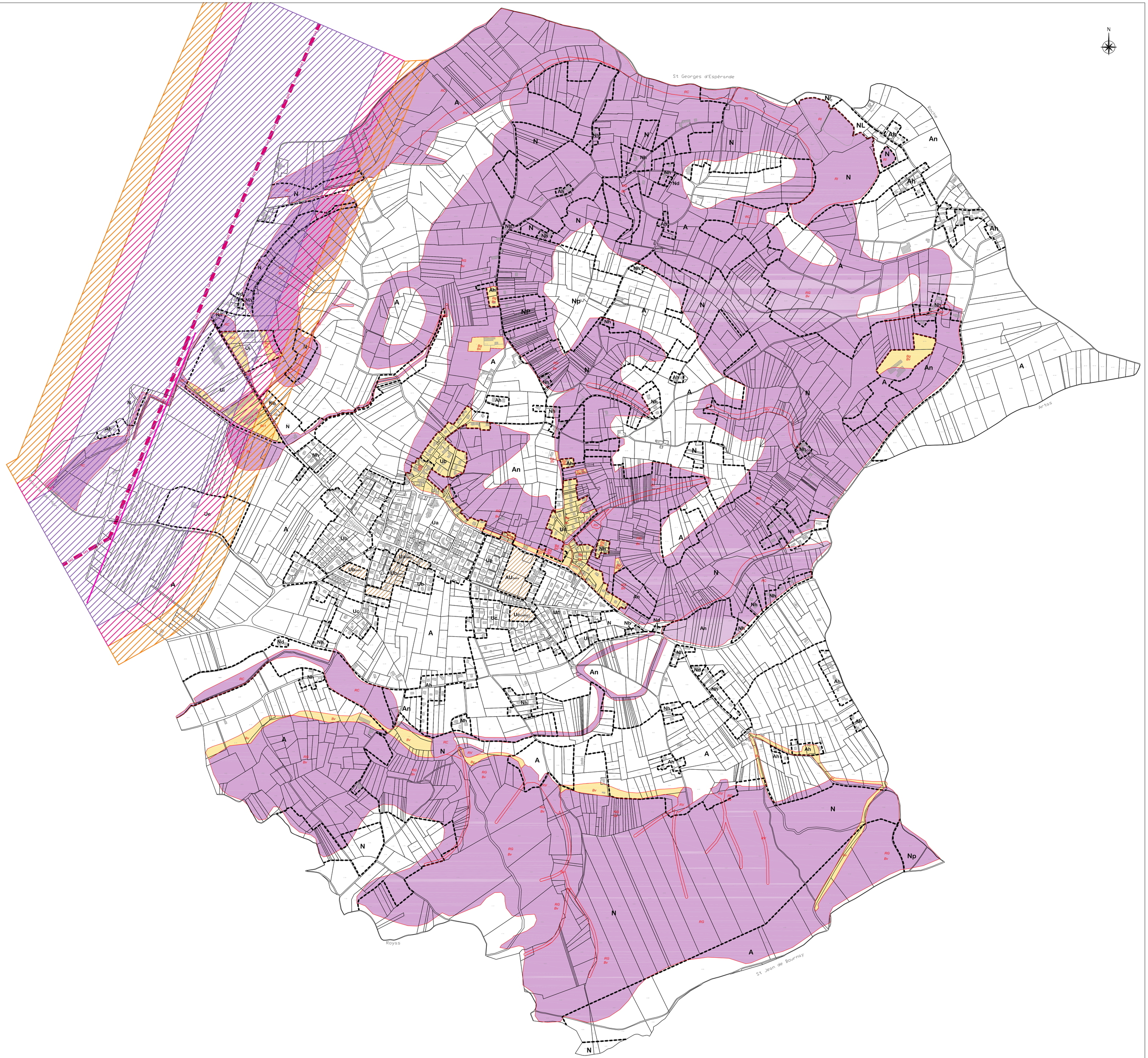
- Secteur "constructible sous conditions spéciales"(B)
- Bg — Risque de glissement de terrain
- Bc1 — Risque de crue rapide des rivières
- Bc2 — Risque de crue rapide des rivières
- Bv — Risque de ruissellement de versant